



WORKING PAPER
SÉRIE : DÉVELOPPEMENT DURABLE TERRITORIAL
ET POLITIQUE DE LA VILLE

RÉGIONS, ACTRICES DU CHANGEMENT
ÉCONOMIQUE EN EUROPE ?

MAUD CANDELA ET FANNY GLEIZE, MARS 2007

Think Tank Européen *Pour la Solidarité*
Rue Coenraets, 66 – B – 1060 Bruxelles
Tél. : + 32 2 535 06 63 / Fax : +32 2 539 13 04
Email : info@pourlasolidarite.be / www.pourlasolidarite.be



Avec le soutien de la Direction générale de la Culture – Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente – Service de l'Éducation permanente du Ministère de la **Communauté française de Belgique**

Le Think tank européen **Pour la Solidarité** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, **Pour la Solidarité** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63 – Fax : +32.2.539.13.04

info@pourlasolidarite.be

www.pourlasolidarite.be

Les Cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par **Denis Stokkink**

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Introduction

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle politique régionale pour la période 2007-2013, la Direction générale pour la politique régionale de la Commission européenne a lancé une nouvelle initiative qu'elle souhaite renouveler tous les ans, en amont du Conseil européen de printemps : il s'agit de réunir un large public d'acteurs concernés par les questions de développement régional pour échanger sur un thème central pour la période actuelle, l'innovation. En effet, en 2000, lors du Conseil de Lisbonne, les chefs d'État et de gouvernement ont constaté les retards importants de l'Union européenne (UE) en matière de recherche et d'innovation, qui sont deux éléments clés de la croissance économique et de l'emploi.

Alors que le taux de croissance de l'emploi était de 8,1% tous secteurs confondus entre 1997 et 2002 en Europe, il atteignait 16,2% pour les services à haute intensité de connaissance. De plus, dans la perspective des importantes évolutions démographiques qui se profilent, avec un vieillissement significatif de la population, il est important d'anticiper dès à présent les changements économiques à venir, ce qui nécessite la coopération des États membres entre eux.

Pour pallier les retards et préparer l'avenir, ces derniers ont élaboré une stratégie, la stratégie de Lisbonne¹, qui vise à « *faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici 2010* ». Devant le manque de résultats constatés en 2005, cette stratégie a été révisée et insérée au cœur de toutes les politiques communautaires pour la période 2007-2013. Dans cette optique, la politique régionale a été largement revue, étant donné que les régions apparaissent aujourd'hui comme des territoires particulièrement pertinents pour la mise en œuvre des objectifs de Lisbonne et pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation technologiques, notamment à travers la mise en place de « clusters », groupement d'opérateurs de recherche et développement, pour l'initiation de synergies positives. La Commission estime que des incitations bien ciblées peuvent jouer un rôle décisif.

¹ Pour en savoir plus sur la stratégie de Lisbonne :
http://europa.eu/scadplus/glossary/lisbon_strategy_fr.htm

De plus en plus, des actions sont menées pour sortir les collectivités territoriales d'une logique purement nationale. Cependant, il est important de reconnaître la diversité des potentiels régionaux, qui implique une nécessaire adaptation aux particularités, pour assurer la cohésion du territoire européen. Par ailleurs, le monde de l'entreprise souhaite être associé à cette politique et participer davantage aux actions mises en place par l'UE. En particulier, pour la période actuelle, les acteurs du privé consultés voudraient une plus grande clarté, davantage de simplicité et une meilleure coordination des actions, avec également une réelle coopération entre acteurs privés et publics.

La politique de cohésion 2007-2013 est aujourd'hui pratiquement prête à prendre son envol : les cadres financiers sont en place, les cadres de référence stratégique nationaux ont été transmis, de même que la plupart des programmes opérationnels. Des discussions ont été ouvertes avec les régions sur les stratégies qu'elles mettent en œuvre pour atteindre les objectifs de croissance et de compétitivité. Pendant la période précédente, de nombreux projets ont été menés à bien, des trésors d'expérience existent et doivent être diffusés, échangés, pour pouvoir tirer des leçons du passé et en dégager un avantage compétitif. Ce rôle est dévolu au site [inforegio](http://ec.europa.eu/regional_policy/interregional/ecochange/regiostars_fr.cfm?nmenu=4)², qui est le portail de la DG REGIO³ sur Internet.

Pour stimuler davantage encore la diffusion de bonnes pratiques, considérée comme un élément important pour la réussite de l'objectif de coopération territoriale, la DG REGIO lance un concours sur les meilleurs projets innovateurs, RegioStars 2008⁴, qui se concentre sur deux thèmes, à savoir celui du développement économique durable et de l'économie régionale, basée sur la connaissance et l'innovation économique. Les projets devront être transmis avant le 29 juin 2007.

Par ailleurs, parmi les trois objectifs de cette nouvelle politique régionale, celui de coopération régionale doit jouer un rôle majeur en matière d'échanges de bonnes pratiques, il contribue directement à l'intégration. S'il est faiblement doté, sa valeur ajoutée est essentielle, étant le seul programme à promouvoir la coopération, qui est un élément clé pour la constitution des « clusters », à

² http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm

³ Plus d'informations : http://ec.europa.eu/dgs/regional_policy/index_fr.htm

⁴ Plus d'informations sur RegioStars 2008 :

http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/regiostars_fr.cfm?nmenu=4

travers la mise en réseau de différents types d'acteurs (entreprises, universités, centres de recherche...). C'est également potentiellement le plus flexible, en particulier en matière de coopération interrégionale (volet C), mais qui peut conduire à du saupoudrage et à un manque de durabilité au-delà du projet. Cependant, s'il fonctionne bien, il peut permettre de traduire les réussites dans des projets de plus grande envergure : cette initiative doit donc fonctionner comme un levier.

Les mots clés pour l'avenir sont donc l'**innovation**, la **compétitivité** et la **coopération**, qui ne doivent pas être antagonistes mais complémentaires. Lors des journées « Les régions, actrices du changement économique » organisées par la Commission en amont du Conseil de printemps dont il était question précédemment, ces questions ont été abordées et divers acteurs ont évoqué leurs expériences, autour de différents thèmes :

- celui de l'aide à apporter aux PME⁵ pour le développement et l'introduction de produits et services innovants sur le marché ;
- celui des clusters en tant que moteurs d'une croissance économique durable ;
- celui de l'économie de réseau et du *benchmarking*, moteurs de la politique régionale en matière d'innovation ;
- celui des villes, attractives pour la croissance et l'emploi.

⁵ Petites et moyennes entreprises

I. Aider les PME à développer et introduire des produits et services innovants sur le marché

Le concept clé est ici la capacité des PME à détecter des opportunités, sans quoi elles ne seront pas capables d'innover. L'innovation est une nécessité, elle implique de l'audace et de la ténacité : pour s'inscrire dans la durée, les entreprises doivent être aujourd'hui en mesure de s'adapter constamment, ce qui passe par le développement d'une capacité à l'anticipation (prospective) mais aussi la prise de risques. Pour cela, il est incontournable d'étudier les besoins des marchés, pour pouvoir ensuite cibler les actions, mais aussi se concentrer sur l'essentiel et favoriser la coopération interentreprises, qui est nécessaire même lorsqu'elles sont performantes. Différents réseaux existent : le réseau des Centres d'innovation des entreprises, les centres d'incubation, ... ils représentent des pôles d'entrepreneurs. Plusieurs pistes sont possibles pour soutenir les PME et l'innovation :

- valoriser les meilleures expériences des programmes ;
- diversifier les outils ;
- développer des concepts micro-économiques et pas uniquement macro-économiques ;
- intégrer davantage les PME aux programmes (notamment les pôles de compétitivité) ;
- améliorer la clarté et la transparence.

En un mot, être davantage pragmatique. De plus, il pourrait être intéressant de promouvoir des initiatives coordonnées entre grandes et petites entreprises, c'est-à-dire les réseaux, pour développer des interdépendances et échanger les savoir-faire. Coopération et réseau sont des termes dont l'importance doit être largement soulignée.

Par ailleurs, pour pouvoir réellement aider les PME, il faut savoir où elles se trouvent, dans la mesure où elles sont très dépendantes de leur environnement. C'est une condition sine qua non pour les aider à surmonter leurs faiblesses.

Différentes stratégies sont possibles :

- soutenir l'entreprise individuellement,
- développer une connaissance fine de la situation régionale d'ensemble, repérer les domaines clef (appui sur l'existant),
- trouver un moteur pour la gestion de l'innovation régionale, qui est un concept à toujours renouveler.

En matière d'amélioration de la politique communautaire, plusieurs propositions peuvent également être faites : faire progresser le suivi du développement pour la diffusion des bonnes pratiques, mieux accorder les programmes au fonctionnement et au langage du secteur privé pour une meilleure compréhension des problèmes, ou encore simplifier les procédures, en particulier dans le domaine des financements. À ce sujet, la question des guichets doit être soulevée : vaut-il mieux un guichet unique pour obtenir des financements, ce qui facilite les procédures, ou au contraire doit-on garder une séparation nette entre les différents pourvoyeurs de fonds, pour augmenter les chances des structures d'être éligibles à tel ou tel financement ? De plus, il pourrait être bénéfique de développer davantage l'outil Internet, à la fois pour mutualiser les expériences (création d'une base de données commune par exemple), éviter les chevauchements et les redites et permettre les échanges entre acteurs. Enfin, il est important de travailler sur la durabilité des projets, qui ont trop tendance à n'être que des projets ponctuels.

À travers un exemple en Estonie, on peut voir que la croissance ne crée pas forcément de l'innovation : dans ce pays, la croissance est actuellement d'environ 11% par an, sans que l'innovation suive. Il est donc nécessaire de développer des projets du type Interreg IIIC, qui ont notamment permis la création de liens entre des centres d'aide aux entreprises dans trois régions périphériques et l'élaboration de nouveaux produits pour une meilleure compétitivité régionale. L'approche choisie a été une approche bottom-up. Même avec des budgets limités, il est possible de créer des produits spécifiques qui entraînent la création d'emplois et l'accès à de nouveaux marchés.

Enfin, s'il est souvent rappelé que l'innovation passe par de nouvelles relations entre les mondes de l'entreprise et de la recherche, on oublie souvent de préciser que c'est une approche relativement difficile à mettre en œuvre, dans la mesure où les différences sont nombreuses, tant du point de vue de la

temporalité que du langage. Une autre difficulté peut être soulevée, qui est celle de l'implication effective des PME et TPE⁶, qui n'ont pas vraiment le temps de connaître et maîtriser les fonds communautaires, ni de s'investir fortement dans ce domaine. De plus, très souvent les programmes de développement de l'innovation se concentrent sur des zones où elle existe déjà.

II. Les clusters⁷, moteurs d'une croissance économique durable

La politique régionale peut avoir un impact sur la création et le fonctionnement des clusters, comme en témoignent les trois exemples suivants, issus de trois États membres : un en Espagne, un en France et un en Italie.

En France, la mise en place des pôles de compétitivité a permis le développement dans la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) d'un cluster SCS (Solutions pour une Communication Sécurisée), constitué d'entreprises spécialisées dans les secteurs de la micro-électronique, du software et des télécommunications. Aux douze financeurs industriels s'ajoutent plus de deux cents partenaires (PME, universités, ...) et les estimations prévoient que ce cluster fournira 25% des nouveaux emplois dans les dix prochaines années, ce qui témoigne d'une croissance durable. Cela passe par l'identification des besoins dans ce domaine, en particulier en matière de formation.

L'intégration des PME n'est pas facile, malgré la volonté réelle de mieux les associer à la démarche. En plus de la coopération interne, l'idée est de développer des relations avec d'autres clusters, français, européens ou étrangers pour élaborer des projets communs, ouvrir de nouvelles relations de travail ou partager des bonnes pratiques.

En Italie, le cluster Torino wireless a été créé en 2002 dans la région du Piémont, par un accord programmatique, il fonctionne depuis mi-2003 et est piloté par une fondation privée sans but lucratif, dont la mission est de le développer. Pour cela, cette dernière cherche notamment à soutenir la

⁶ Très petites entreprises

⁷ *Cluster* est un mot anglais faisant référence à la notion d'ensemble, de paquet, de groupe ou de compartiment. (exemple : a cluster of flower : un bouquet de fleurs). En français, le mot est employé comme anglicisme dans les domaines suivants : en informatique, en musique, en astronomie, en physique, en urbanisme, en sonorisation, en économie.

En économie, un *cluster* est un regroupement sur un même site d'entreprises du même secteur, ce qui est source d'externalités positives, dites de réseau.

Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Cluster>

croissance des PME, elle prépare des projets qui leur permettent d'accéder aux réseaux professionnels et aux nouveaux marchés. En effet, les PME n'ont que rarement la capacité d'introduire leurs nouveaux produits sur le marché, puis d'y rester et d'y être compétitives. Par ailleurs, la fondation a développé des coopérations avec le cluster français SCS, ce qui a plusieurs avantages, en particulier de réduire les coûts de l'internationalisation et d'augmenter les chances d'atteindre les objectifs définis.

En Espagne, la situation économique du Pays Basque à la mort de Franco était catastrophique, avec une crise industrielle et un taux de chômage élevé. La communauté autonome a donc cherché des solutions pour relancer son développement, elle s'est appuyée pour cela sur les thèses d'un spécialiste américain du développement, Michael Porter, qui est à l'origine de la notion de « pôle de compétence géographique ».

Une dynamique d'innovation a été lancée, qui a permis de relancer des activités vouées à la disparition et de renverser la tendance à la disparition ou à l'accompagnement à la cessation d'activité qui était alors en marche. Ainsi, c'est une nouvelle façon de penser l'économie qui a été développée. Dans ce mécanisme, les autorités publiques ont un rôle d'encouragement, mais elles ne doivent en aucun cas se substituer aux entreprises : il s'agit d'un réel partenariat public privé, dans lequel les missions et objectifs sont clairement définis.

Aujourd'hui, douze domaines fonctionnant en clusters existent, comme celui de l'automobile, de l'électroménager, des machines-outils, de l'environnement, ... Là encore, le mot clé est la coopération, même si elle est toujours difficile à mettre en œuvre. La dynamique est la suivante : rassembler et diffuser l'information, identifier les défis et les synergies potentielles, identifier des projets de coopération. Actuellement, la Communauté autonome du Pays Basque tend à « clusteriser » l'ensemble de son économie, étant donné la réussite de ce système.

Ces différents exemples font apparaître la complexité de la notion de cluster, qui se traduit de manière différente d'un pays à l'autre, notamment en ce qui concerne les rapports entre les secteurs privé et public ou les financements. En matière de gestion, ils peuvent être intégrés aux politiques industrielles ou correspondre à des partenariats public privé. Le point commun est toujours le fonctionnement en réseau et la coopération entre acteurs économiques, pour une meilleure connaissance des entreprises entre elles, qui

peut conduire à des projets communs. D'une manière générale, il est reconnu que les entreprises, si elles sont favorables à un soutien public, ne souhaitent pas un trop fort interventionnisme, qui restreindrait leur capacité d'action.

III. L'économie de réseau et le *benchmarking*, moteurs de la politique régionale en matière d'innovation

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a su mettre l'accent, depuis plusieurs années, sur l'innovation et le développement humain et économique. Forte de sa situation géostratégique, des relations tissées avec les différents pays voisins de la Méditerranée, de ses pôles d'excellence en matière de recherche aussi bien universitaire que technologique, elle a développé un certain nombre d'outils régionaux d'innovation.

Ces outils ont été construits à partir d'un diagnostic régional, réalisé selon les principes de la démocratie participative, à travers la consultation de toutes les parties prenantes sur le territoire : entreprises, associations, universités, réseaux de citoyens, etc. Ce diagnostic a permis de constater la nécessité, d'une part, de se doter d'outils pour mesurer les progrès réalisés et d'autre part, de se mettre en réseau pour échanger sur les différents systèmes régionaux d'innovation existant en France, en Europe et dans le monde. L'objet ici est donc de questionner les concepts de *benchmarking* et de mise en réseau, partant du constat partagé par nombre de régions et d'autres acteurs que l'innovation, et donc la compétitivité, doivent être développées et encouragées, et ce d'autant plus dans le contexte actuel de concurrence croissante.

L'innovation fait appel à la notion de développement durable, aussi bien au niveau économique et environnemental que social et démocratique. Le développement durable requiert l'innovation mais il ne s'agit pas uniquement d'innovation technologique ou de politiques de recherche et développement (R&D). En effet, l'innovation touche également les sciences sociales et les sciences humaines. Ainsi, si la Direction générale (DG) Entreprise de la Commission européenne est particulièrement concernée par la notion d'innovation, cette dernière a également été introduite dans les programmes des autres DG pour la période 2007-2013, ce qui montre la volonté de développer

une approche intégrée de l'innovation, se rapprochant le plus possible des besoins des citoyens européens.

Parmi les outils permettant de promouvoir l'innovation, le *benchmarking* permet de récolter des informations, des données quantitatives à partir d'indicateurs pré-établis (mais faisant souvent l'objet de questionnement quant à leur élaboration). Cette pratique ouvre donc la possibilité de mesurer l'évolution de données, dans le temps mais également en les confrontant à des données récoltées dans d'autres environnements, d'autres régions. Cependant, il est important de manier cet outil avec prudence, dans la mesure où les indicateurs diffèrent souvent d'un environnement à l'autre : l'interprétation des données relevées ne permet pas toujours de comparer les situations. Il est également important de bien définir ce que l'on souhaite mesurer : s'agit-il de mesurer l'innovation en termes de création, en termes d'amélioration, en termes de participation, de technique ?

À titre d'exemple, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'encouragement au développement des petites et moyennes entreprises en Bulgarie pour la période 2000-2006, un *benchmarking* régional a été réalisé avec le soutien de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'une université américaine. Il a permis de révéler les disparités entre les différentes régions bulgares, la région de Sofia concentrant par exemple à elle seule près de 40 % du Produit intérieur brut (PIB) national. Il a également permis de révéler les freins existants à l'innovation. La nécessité d'un bon diagnostic est ainsi soulignée, afin d'établir des politiques pertinentes.

Par ailleurs, il faut distinguer trois niveaux de *benchmarking* :

- le niveau international ;
- le niveau européen ;
- le niveau national.

Le *benchmarking* permet de se tourner vers l'extérieur. Mais il ne s'agit pas seulement d'échanges de données spatiales et actuelles. En effet, on peut également parler de *rétro-benchmarking* : le passé et l'histoire sont riches d'enseignements si l'on s'y réfère, par exemple entre la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème}, une dynamique d'innovation était à l'œuvre. Plusieurs difficultés peuvent cependant être soulignées : tout d'abord, il est nécessaire de respecter une méthodologie pour la collecte des données et d'interpréter ces

dernières avec prudence. Il faut également être conscient que tout n'est pas mesurable quantitativement. De plus, il est important de réfléchir au type de *benchmarking* que l'on souhaite développer, de manière ponctuelle ou à long terme, avec parfois le risque d'une « survey fatigue »⁸ fort coûteuse et demandant beaucoup d'engagement de la part des régions. Enfin, comment parvenir à utiliser un *benchmarking* pour déterminer les conditions favorables au développement de l'innovation pour une vision intégrée et durable de la société ?

IV. Des villes attractives pour la croissance et l'emploi

Les villes sont les principaux laboratoires des changements économiques. Elles concentrent la majorité de l'activité, surtout celle des services qui représentent le secteur en plus forte croissance. De plus, 78% de la population européenne vit aujourd'hui dans des zones urbaines, dont plus de 60% dans des villes de plus de 50 000 habitants.

Les différents objectifs de la nouvelle politique régionale mettent donc particulièrement l'accent sur le rôle des villes, avec l'intégration des enseignements et principes du programme d'initiative communautaire URBAN dans le *mainstream* communautaire pour la période 2007-2013 ainsi que le maintien du programme URBACT, destiné à « favoriser les échanges et la diffusion des connaissances entre acteurs des villes, pour en faire bénéficier l'ensemble des populations et quartiers en difficulté en Europe ».

Lesley Chalmers, experte de l'English Cities Fund (fonds anglais d'investissement pour des projets concernant des centres-villes et leurs périphéries dans des zones en difficulté économique), a mis en avant les importantes disparités existant au Royaume-Uni entre les villes situées au Nord et au Sud du pays. Selon elle, toutes les villes sont porteuses de croissance économique. Elles doivent se montrer attractives et dynamiques, savoir mettre en avant leur(s) spécificité(s), être vecteur d'intégration, etc. Cependant, elles sont trop souvent concurrentes au Royaume-Uni et souffrent d'une image erronée. C'est en travaillant sur les perceptions que la population peut avoir d'une ville ou d'une autre qu'elles peuvent développer leur potentiel et développer des collaborations.

⁸ Risque que l'enquête s'essouffle

Pour Utz Ingo Küpper, conseiller danois pour le développement urbain, les villes sont potentiellement de véritables catalyseurs de croissance. Historiquement, on constate en Europe que des villes comme Londres, Paris, Dublin, Helsinki, Barcelone, etc. ont su se développer et constituent aujourd'hui une sorte de modèle de la ville européenne. La qualité et la stabilité des infrastructures jouent un rôle primordial. L'esprit entrepreneurial doit également être favorisé et les partenariats public-privé doivent être davantage développés. La ville de Wrocław, en Pologne, a notamment su se démarquer des autres villes d'Europe centrale en menant un projet (EIT PLUS programme)⁹ rassemblant conjointement les autorités locales, les universités et les écoles ainsi que les entreprises locales. Cette gouvernance territoriale a donné une véritable dynamique à la ville, sur le plan économique mais aussi sur le plan de la société civile et sur le plan culturel.

De la même manière, la ville de Flemingsberg, en Suède, a lancé un projet conjoint rassemblant la Région de Stockholm et plusieurs municipalités afin de réhabiliter et redonner une image positive à cette ville attenante à Stockholm. Les infrastructures en matière de transport en commun, d'accueil d'entreprises, de services, etc. vont être largement développées d'ici 2030. Les constructions d'habitations vont également tenir compte des erreurs architecturales du passé. Cela suppose également que les différents acteurs présents sur le territoire coopèrent (les trois universités de la ville, par exemple). Flemingsberg mise sur sa politique de communication et sa détermination pour obtenir un accord de long terme des différentes parties prenantes engagées.

L'image dégagée par une ville semble donc être une donnée importante pour la rendre attractive. Ainsi, il faut parvenir à développer un climat de confiance et de solidarité. Aujourd'hui, ces réflexions s'inscrivent dans le contexte plus large du développement durable. Face aux changements climatiques, à la persistance des disparités et des problèmes d'intégration au sein des villes, la question de leur réhabilitation rapide dans un souci de durabilité se pose de manière plus pressante qu'auparavant.¹⁰

⁹ www.eitplus.wroclaw.pl

¹⁰ Voir notamment les Accords de Bristol (Angleterre) pour une ville durable, signés fin 2005 à l'initiative de la Présidence Britannique de l'UE (mais qui n'ont pas d'effets contraignants pour les États).

Conclusion

Ainsi, de nouveaux défis et enjeux se posent aujourd'hui aux régions, pour le développement économique en Europe. En effet, à l'heure où la mondialisation tend à intégrer dans un marché unique les marchés nationaux et où les possibilités de régulation par les États deviennent de plus en plus minces, il est nécessaire de renforcer l'attractivité des territoires pour les rendre plus compétitifs, armer les États et protéger ainsi les salariés des délocalisations ou des arrêts de production. Les réseaux de coopération doivent donc être renforcés entre les différentes régions européennes, en trouvant l'équilibre entre collaboration d'une part, et spécificité revendiquée et visibilité internationale d'autre part.

À titre d'exemple, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, différentes actions sont menées : en 2006, l'accent a été mis sur trois aspects pour mettre en place un Schéma régional de développement économique (SRDE), à partir d'une politique de démocratie participative de consultation des parties prenantes sur le territoire. Ces trois aspects du SRDE sont : l'innovation, le développement durable et l'accompagnement aux PME. Cette politique constitue un premier niveau d'ancrage territorial de la région. De plus, afin de rééquilibrer les différentes composantes du territoire (importante spécialisation dans les services classiques et le tourisme notamment), ainsi que renforcer le tissu économique territorial et plus largement la compétitivité de la région, la région PACA soutient plusieurs mesures :

- l'innovation ;
- l'ouverture au commerce international ;
- le développement des technologies de l'information et de la communication ;
- l'investissement dans la ressource humaine de la région : développement des formations universitaires et des formations des salariés, sécurisation des parcours professionnels, etc. ;
- le développement de la responsabilité sociale des entreprises qui représente un véritable facteur d'attractivité ;
- la dynamique de coopération, l'économie de réseau ;
- le dialogue social sur le territoire ;

- un dialogue partenarial public-privé, entre les pouvoirs publics régionaux et les entreprises.

À ce titre, les PRIDES (Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaires) sont des dispositifs créés pour renforcer la solidarité sur les territoires.

Le second ancrage territorial de la région PACA repose sur son inscription dans des réseaux européens. Les échanges développés avec la Commission et l'implication dans l'organisation des journées de conférence « Regions for economic change » témoignent de cette volonté et de cette ambition européennes. Enfin, le troisième ancrage de la Région est un ancrage territorial international. En effet, la région est particulièrement active en Méditerranée. Si elle a été largement déçue par les processus de Barcelone 1 et 2, elle inscrit pourtant l'ensemble de ses activités dans l'esprit de ces processus. La démocratie participative et le dialogue social sont à ce niveau des outils pertinents et nécessaires pour rendre les citoyens européens les véritables acteurs du changement.

Ainsi, il est aujourd'hui particulièrement important de mettre l'accent sur les partenariats entre régions, entreprises et universités : ils sont en effet primordiaux pour les régions qui souhaitent s'inscrire dans un développement économique et humain intégré et faire preuve d'innovation et de créativité. Les réseaux et les échanges de bonnes pratiques sont à ce titre des outils utiles.